

Police municipale : la proposition de loi examinée le 16 juin au Sénat

Un an après son dépôt au Parlement, la proposition de loi visant à créer des polices territoriales portées par les sénateurs (PS) René Vandierendonck et (UMP) François Pillet sera examinée le 16 juin 2014 au Sénat.

Le calendrier s'accélère et devrait susciter la satisfaction des professionnels : la proposition de loi visant à créer des polices territoriales et portant dispositions diverses relatives à leur organisation et leur fonctionnement sera examiné le 16 juin prochain au Sénat.

Nomination prochaine d'un rapporteur - C'est le calendrier fixé le 14 mai par la Conférence des présidents, qui précise qu'un rapporteur pour la proposition de loi sera nommé le 21 mai par la commission des lois.

Une nouvelle série d'auditions avec les professionnels et les syndicats est donc à prévoir dans la perspective du travail parlementaire.

Une fois adopté au Sénat, le texte sera transmis à l'Assemblée nationale pour un examen probable à la rentrée. A moins que le gouvernement l'inscrive à l'ordre du jour de la session extraordinaire de juillet.

Soutien gouvernemental - Au demeurant, la volonté exprimée en février dernier par Manuel Valls, alors ministre de l'Intérieur, de soumettre ce texte aux parlementaires « dès le second trimestre » 2014, se réalise. L'actuel Premier ministre avait alors réitéré son soutien à la proposition de loi dont les mesures « font entrer les polices municipales dans une nouvelle ère de modernité et de professionnalisme » avait-il déclaré.

La proposition de loi, déposée en mai 2013, prévoit notamment de fusionner les cadres d'emploi de policier municipal et de garde champêtre et de généraliser les conventions de coordinations avec les polices d'Etat.

Le président de la commission consultative des polices municipales, et député-maire (UMP) de Nice, Christian Estrosi, a aussitôt réagi à l'annonce de la date d'examen parlementaire.

Police municipale : Christian Estrosi demande la convocation en urgence de la commission consultative

Réagissant à l'annonce de l'examen le 16 juin au Sénat de la proposition de loi visant à créer des polices territoriales, le député-maire (UMP) de Nice, Christian Estrosi a demandé le 15 mai 2014 la convocation en urgence de la commission consultative des polices municipales, qu'il préside.

Le député-maire (UMP) de Nice et président de la commission consultative des polices municipales (CCPM), Christian Estrosi, n'aura pas tardé à réagir à l'annonce de l'examen le 16 juin au Sénat de la proposition de loi visant à créer des polices territoriales.

Dans un communiqué, Christian Estrosi estime que ce texte « remet en question le fonctionnement des polices municipales ». « Derrière le changement d'appellation de la police municipale qui deviendrait territoriale, ce projet remet en cause divers principes, poursuit-il. J'ai d'ailleurs sollicité, il y a plusieurs semaines maintenant, un entretien avec le Ministre pour aborder cette question ».

Réunion demandée avant le 16 juin - En conséquence, il demande au ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, que la CCPM « soit convoquée sans délai en Assemblée plénière afin d'examiner cette proposition de loi avant tout débat parlementaire. »

Lors de la dernière réunion de la CCPM en février dernier, Manuel Valls, alors ministre de l'Intérieur, avait exprimé le souhait de soumettre la proposition de loi aux parlementaires « dès le second trimestre » 2014. Dans cette perspective, la réunion d'une CCPM dès le mois de juin avait été évoquée.

La proposition de loi, déposée en mai 2013 par les sénateurs (PS) René Vandierendonck et (UMP) François Pillet, prévoit notamment de fusionner les cadres d'emploi de policier municipal et de garde champêtre et de généraliser les conventions de coordinations avec les polices d'Etat.

Source : Le club prévention Sécurité / la gazette des communes.

